

2B Demande de remboursement pour la Subvention pour travaux prioritaires de protection contre les risques d'inondation et de refoulement d'égout (règlement 1362 N.S.)

Remplir les cellules blanches seulement

No de l'intervention	Description	Niveau de priorité	Échéancier approximatif	Estimation budgétaire JFSA	Coût réel (factures)	Entrepreneur(s), commerce(s) ou fournisseur(s)	Facture(s) associée(s)
Correspond au numéro de la recommandation dans la "Liste des travaux recommandés" produite par JFSA Québec inc. (id intervention).	Description résumée de l'intervention (travaux ou acquisition).	Niveau de priorité: "Essentiel", "important" ou "moins important", selon la "Liste des travaux recommandés" produite par JFSA Québec inc.	Mois et année de réalisation projetés.  La date limite pour déposer une demande de remboursement conforme et complète est le 15 décembre 2027.	Montant de l'estimation budgétaire fournie par JFSA Québec inc. dans la "Liste des travaux recommandés".	Montant total de la ou des factures associées à l'intervention.  Joindre les factures (copie, photo, pdf) à la demande de remboursement.	Entrepreneur(s), fournisseur(s) et/ou commerce(s) ayant réalisé les travaux ou vendu l'équipement.	Inscrire les numéros de factures qui seront fournies avec la demande de remboursement. Les factures peuvent être numérotées à la main. Il est aussi possible faire référence au numéro de facture du fournisseur.
				\$	\$		
				\$	\$		
				\$	\$		
				\$	\$		
				\$	\$		
				\$	\$		
				\$	\$		
				\$	\$		
				\$	\$		
				\$	\$		
				\$	\$		
				\$	\$		
				\$	\$		
				\$	\$		
			<b>SOUS-TOTAL :</b>	\$	\$		
			<b>TPS :</b>	\$	\$		
			<b>TVQ :</b>	\$	\$		
			<b>TOTAL :</b>	\$	\$		